

PROCÈS VERBAL DE DESCRIPTION

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ ET LE PREMIER AOÛT.

EXPEDITION

A la requête du :

Syndicat Des Copropriétaires de l'immeuble du 36-38, rue Jules Lagaisse à VITRY-SUR-SEINE (94), représenté par son syndic, la société ABEILLE IMMOBILIER, dont le siège social est à PARIS 13^{ème}, 76, avenue d'Italie, pris en la personne de son gérant, pour lequel domicile est élu au cabinet de Maître SOULARD, avocat à VINCENNES (94), 14, rue Lejemptel, agissant en vertu :

D'un jugement rendu par la chambre des référés du Tribunal Judiciaire de CRÉTEIL en date du 4 juin 2024 et de son rectificatif en date du 20 juin 2024.

Un commandement aux fins de saisie immobilière ayant été délivré par acte de mon ministère en date du 24 juin 2025.

EN CONSEQUENCE,

Je, Arnaud MARTINEZ, Huissier de Justice Associé près le Tribunal Judiciaire de CRÉTEIL, y résidant 60, rue Jean-Jaurès à CHAMPIGNY-SUR-MARNE (Val de Marne), soussigné,

Me transporté ce jour à 8 heures 30, assisté d'un expert chargé de procéder aux divers métrés et diagnostics nécessaires à la mise en vente du bien sis à VITRY-SUR-SEINE (94), 36-38, rue Jules Lagaisse, appartenant à Monsieur ARCURI et formant :

- Lot 211, dans le bâtiment C, au premier étage, un studio.
- Lot 85, dans le bâtiment C, au deuxième sous-sol, quatrième emplacement à gauche, un box.

À l'adresse indiquée, il existe un immeuble d'habitation.

Je me transporte au premier étage, porte 11 :

Sur place, j'ai rencontré Monsieur ARCURI, à qui j'ai décliné mes nom, qualité et l'objet de ma mission, ce dernier m'ayant donné son autorisation pour instrumenter j'ai procédé en sa présence aux constatations suivantes :

Les lieux se composent de :

Une entrée dont le sol est en carrelage, équipée de placards.

Au bout de l'entrée, une pièce principale dont le sol est en parquet flottant et qui prend jour par une double baie vitrée donnant sur un petit balcon.

Attenante à la salle de séjour, une cuisine ouverte dont le sol est en carrelage, équipée d'un bloc évier avec combiné mélangeur et qui communique par un passe-plat avec la pièce principale.

Dans l'entrée, première porte à gauche, une salle de douche dont le sol est carrelé, équipée d'une cuvette anglaise avec effet d'eau, un meuble-vasque et une douchière carrelée.

L'ensemble des lieux est en état d'usage et est occupé par Monsieur ARCURI.

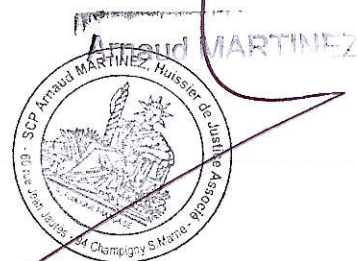
Durant mes opérations, il a été procédé aux divers métrés et diagnostics nécessaires à la mise en vente du bien.

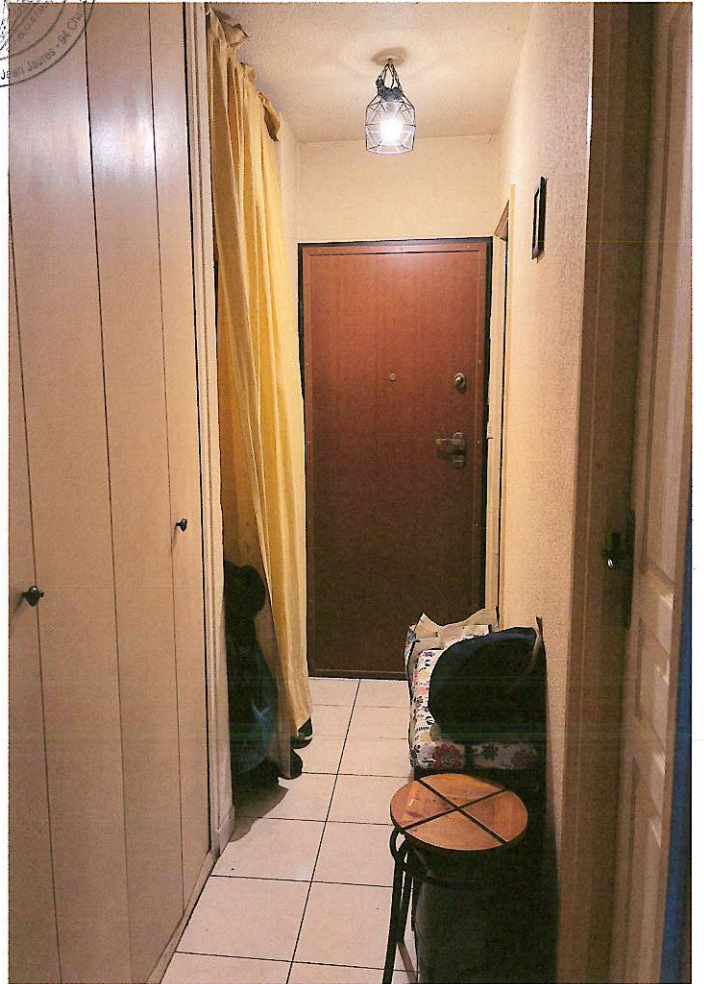
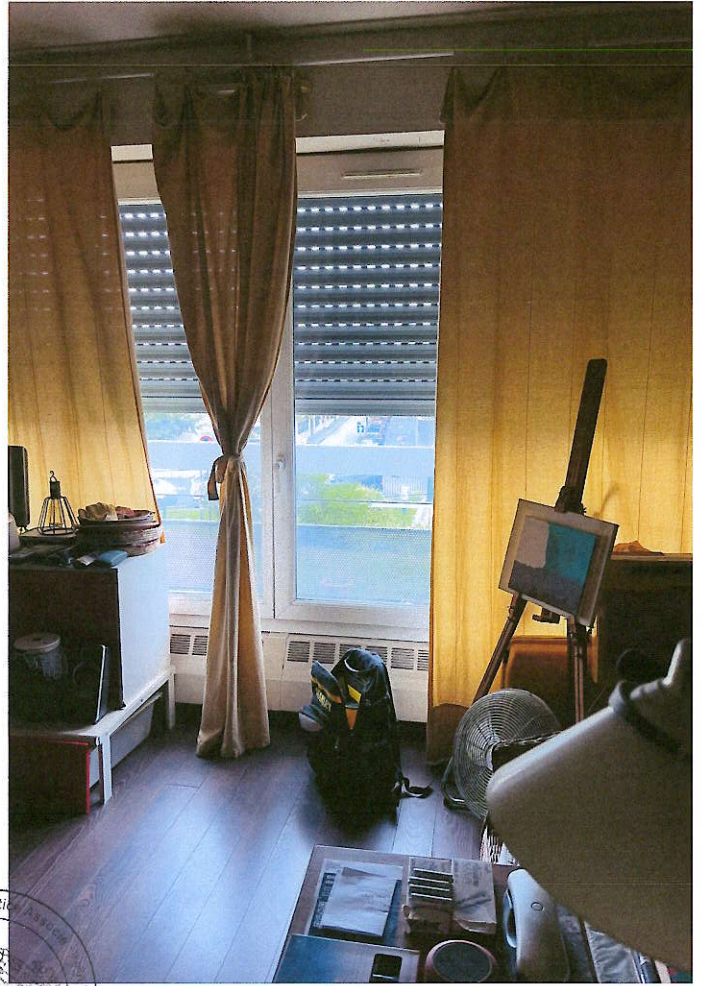
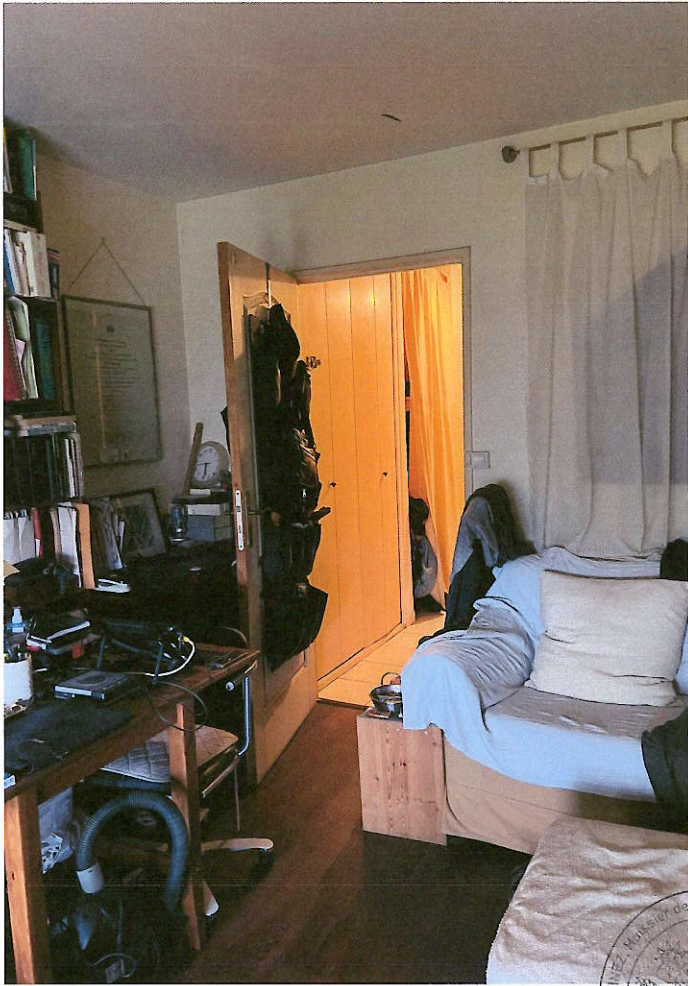
Mes opérations se sont terminées à 10 heures 30.

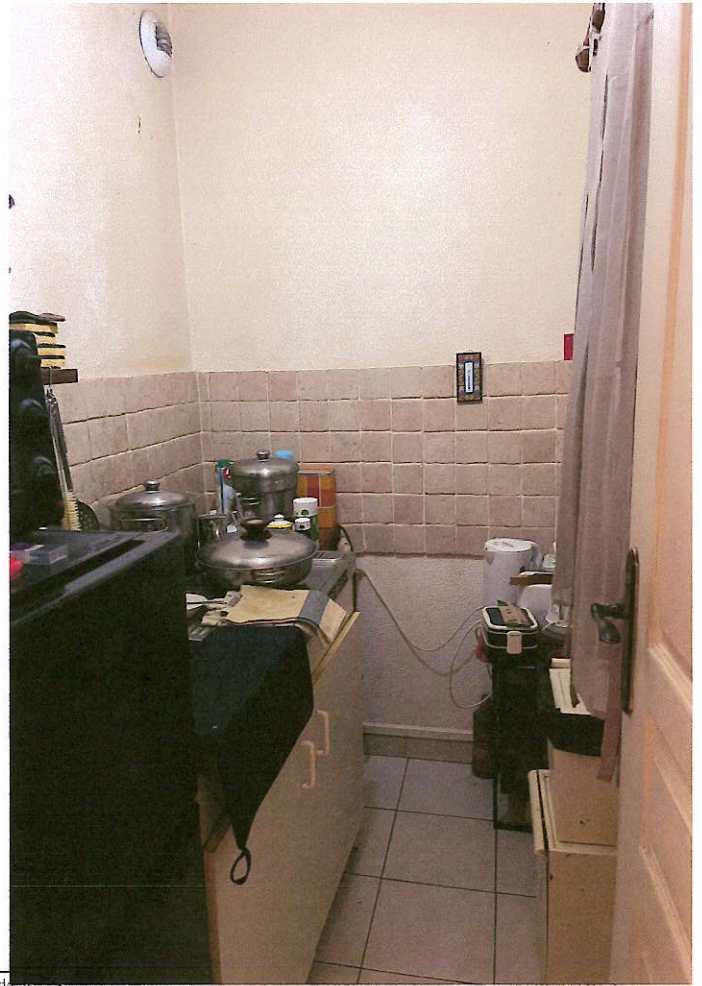
Des photographies ont été prises qui seront certifiées conformes par moi et annexées à mon procès-verbal de constat.

TELLES SONT MES CONSTATATIONS.

ET DE TOUT CE QUE DESSUS, J'AI DRESSÉ LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.







Annexé à mon procès-verbal de constat
en date du 14 Août 2025